

MANIFESTE

« POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE INDUSTRIELLE EOLIENNE EN AQUITAINE »

Juin 2013

Préambule Economique

ETAT DES LIEUX en AQUITAINE :

Energie (sources des données 2010 : ORECCA, ALEC, RTE):

Consommation d'électricité de l'Aquitaine : 23633 GWh

Production d'électricité renouvelable (2010) :

	Puissance installée (MW)	Energie produite (GWh)
Hydro électricité	568	1811
Photovoltaïque	82	41
Thermique ENR dont bois		501
éolien	0	0
TOTAL		2353

Part d'électricité renouvelable en 2010: $2353/23633 = 10 \%$

Seule région française sans aucune éolienne, malgré un potentiel significatif.

Economie, Emploi

Situation de l'emploi en Aquitaine (source : INSEE):

Demandeurs d'emploi : 244 200 (10,2 % population active)

Défaillance d'entreprises : +24 % en 2012

Emplois salarié dans l'Industrie : 101500 en 2010

PIB : 86,3 G€ ; VA : 76,3 G€

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée : 12,3 % (dont 0,8 % dans les branches fabrication de matériels électriques et de machines, ce qui est très faible)

OBJECTIFS ASSIGNES :

Si les consommations électriques restent au niveau actuel d'ici à 2020 : pour atteindre 27 % d'ENR, soit 6380 GWh, il faudra donc produire : $6380 - 2353 = 4027$ GWh électriques ENR supplémentaires.

Nous proposons de produire 37 % de cet objectif grâce à l'éolien, soit 1500 GWh.

Compte tenu du type de gisement éolien en Aquitaine, il s'agit d'installer des éoliennes de puissance unitaire 3 MW, de 130 m hauteur d'axe moyenne.

Chaque éolienne produit 2,36 GWh/an

Soit une puissance installée (en 2020) de : $1500 \text{ GWh} / 2,36 = 635$ MW, soit 212 éoliennes (dont une centaine en Gironde).

EFFETS POSITIFS :

Incidences sur l'emploi en Aquitaine :

Plusieurs dizaines d'entreprises existantes en Aquitaine sont concernées par le développement de l'éolien sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des ENR/EMR (Energies Marines Renouvelables):

Elles peuvent produire des composants, des sous – ensembles, des services, pour un « ensemblier » local assurant le montage de tout ou partie des éoliennes (tours, pales, rotor, composites) et l'installation des machines sur site ;

mais aussi en amont de ladite chaîne de valeur, produire

- des études de potentiel en énergie renouvelable et d'évacuation au réseau,
- des études géotechniques, foncières,
- des études d'impacts et instruire les dossiers administratifs de demande de permis,
- de l'ingénierie financière et des ateliers de concertation,

et en aval des technologies installées, mettre en valeur les savoir-faire en Construction

- génie civil, voirie, génie électrique,
- logistique lointaine et proche des sites,
- manutention lourde et haute,
- raccordement électrique, communication et mise en service,

puis en Opération et Maintenance

- exploitation et supervision à distance,
- maintenance préventive et conditionnelle, sur site ou remote,
- management de puissance et stockage énergétique,
- réhabilitation environnementale et démantèlement,
- recyclage ou retrofit/repowering.

Une activité industrielle dédiée peut donc se développer rapidement, avec ses corollaires de redynamisation des territoires entre autre par la formation professionnelle, à la condition de disposer dès le départ de débouchés assurés par la « commande locale ». En effet, compte tenu du retard pris en France dans ce domaine, le développement du secteur industriel éolien ne peut guère affronter le marché mondial s'il n'est pas d'abord consolidé par l'accès aux marchés régional et national, qui devront donc être convenablement « protégés », d'une manière ou d'une autre. Cela est une condition *sine qua non*.

Les informations émanant des entreprises aquitaines des branches concernées montrent que :

- Pour l'hypothèse basse, d'environ 650 MW (le SRCAE reprend l'évaluation d'un potentiel de 2500MW en Région), soit un peu plus de 200 éoliennes de 3 MW nominaux chacune, « made in Aquitaine », voire « made in France », installées en Aquitaine d'ici 2020 et complétées par une centaine installées dans d'autres régions françaises de même profil de vents (soit un minimum d'environ 330 machines au total), permettraient selon les technologies utilisées et les accords conclus
 - la fabrication en local des pales, des mâts (bétons ou hybrides) voire de tout ou partie des nacelles (fonderie, génératrices électriques, composites)
 - et la création de **plus de 900 emplois directs pérennes**, nécessaires pour :
 - développer et construire en continuité les projets éoliens d'accueil,

- produire et installer 40 machines par an,
- assurer leur opération et leur maintenance, ainsi que la conservation environnementale.

Les *emplois indirects induits ne sont pas évalués ici* (ex : réseaux électriques et adaptation des postes – sources, travaux sur le réseau routier secondaire ou infrastructure portuaire, sous - traitants de rang n-2,...)

- En adoptant le principe d'un fort investissement en R&D, car on ne rattrape pas le temps perdu en prenant le même chemin que les autres sinon en réalisant des sauts technologiques, cela permettra à la fois des avancées technologiques et des gains de productivité, procurant dans quelques années des atouts de compétitivité sur le marché mondial.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'atteindre au plus vite la « parité réseau », y compris en France. Parmi les développements stratégiques pour l'éolien, figurent les technologies et procédés de stockage d'énergie, qui permettront de résoudre la question de l'intermittence de la ressource éolienne.

Recettes fiscales :

En considérant un investissement entre 1,5 et 1,8 M€/MW installé en fonction des conditions d'accès, géotechniques et raccordement, 650 MW demandent un investissement de plus de **1G€** étalés sur une dizaine d'années, hors travaux d'infrastructure externes (réseau routier, réseau électrique), soit plus de **100 M€/an**.

- **TVA** : En considérant une valeur ajoutée globale de 80 % de l'investissement, cela conduit à 15 M€/an de TVA au bénéfice du Trésor Public
- **Taxes locales IFR et CET** : environ 10 M€/an

Soit 15 + 10 = **25 M€ /an** de recettes fiscales

Incidences sur le crédit et le secteur bancaire :

En considérant 20 % de fonds propres, ce sont 80 % de l'investissement total qui seront sollicités auprès des banques, soit 800 M€ sur le programme de 635 MW en 10 ans.

Financement innovant :

→ Faire de l'Aquitaine un laboratoire de l'épargne citoyenne :

Une partie de ce besoin de financement de 20 M€/an - totalement privé - pourrait être confiée à « l'épargne citoyenne ».

Considérant que le tiers des fonds propres pourrait être constitué de comptes à terme, soit un montant de 7 M€/an, cela représenterait 4700 CAT de 1500 €, rémunérés à 3,5 % nets. Ainsi, en 10 ans, ce dispositif pourrait se diffuser à 47000 personnes en Aquitaine, ce qui avec la création d'emplois représenterait un facteur d'acceptation des projets éoliens.

industrielle et de recherche implantée localement de façon durable ; les élus locaux aquitains, lors du choix de l'opérateur éolien, auront une réflexion poussée sur le contenu économique et social des installations,

- Le développement de l'éolien en Aquitaine devra étudier les possibles constitutions d'un « marché protégé », où pourront s'exercer les préférences « régionale et nationale », afin de faire vivre et développer ce secteur émergent,
- Le développement de l'éolien en Aquitaine devra être incitatif et explicatif pour les citoyens afin que ceux-ci puissent apprécier d'eux mêmes les retombées pour le territoire des décisions de leurs élus ; les outils d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables seront favorisés.

Nous, élus d'Aquitaine, appelons l'ensemble des acteurs associatifs, coopératifs, industriels et politiques, à nous rejoindre dans nos travaux collaboratifs pour le développement d'une filière éolienne d'excellence pour notre territoire.

PLISSON Philippe,
Député 11^{ème} circonscription
GIRONDE

MAMERE Noël,
Député-maire BEGLES

KANÇAL Peggy,
Conseillère régionale Aquitaine

**BEAUVILLARD
Patrick,**
Conseiller Régional Aquitaine

MENARD Philippe,
Conseiller Régional Aquitaine

PERE Bernard,
Conseiller Régional Aquitaine

ESTEBAN Michel,
Vice-président CG 47

D'AMECOURT Yves,
Conseiller Général, Président
CC du Sauveterrois

HONEGGER Henry,
Vice-président CC Sauveterrois

**DUFOURD Jean
Bernard,**
Vice-président CC Pointe du
Médoc

SABIN Patrick,
Vice-président CC Haute-Lande

FEYRIT Michel,
Vice-président SIPHEM

LAPORTE Franck,
Maire de TALAIS

WALRICK Anne,
Adjointe au Maire BORDEAUX

**SOCODIABEHERE
Thierry,**
Adjoint au Maire MONT de
MARSAN